

ATTESTATION DE VENTE

Je soussigné, Maître Anne-Hélène GARNIER, notaire associée de la société dénommée « OUDOT NOTAIRES », titulaire d'un office notarial dont le siège est à Paris (75008) 7-9 rue Saint-Florentin, code CRPCEN 75059,

Atteste avoir reçu le 25 juillet 2024 l'acte de VENTE consentie

Par la société dénommée **SOCIETE FONCIERE ET COMMERCIALE D'INVESTISSEMENT**, Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 9 929 068,50 €, dont le siège social est situé 37 BIS Rue Saint-Romain Lyon (69008), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 562 113 134.

Au profit de la société dénommée **LES MUREAUX**, société civile immobilière au capital de 1000,00 euros, dont la siège est situé 1 rue de Chazelles, Paris 75017, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 930 688 015.

DES BIENS CI-APRES :

Situation et références cadastrales du terrain

A LES MUREAUX (YVELINES) 78130 Lieudit « Chemin de la Nouvelle France » et « 3 rue de la Nouvelle France ».

Deux bâtiments dits « MURPEN » et MURPART » cadastrés comme suit :

Section	Numéro	Lieudit	Superficie
AB	41	CHE DE LA NOUVELLE FRANCE	6ha76a80ca
AB	42	9020 RUE DE LA NOUVELLE FRANCE	6ha71a37ca
Total :			13ha 48a 17ca

Description des constructions

Pour le bâtiment « MURPEN » : Une plateforme logistique à destination industrielle d'une surface hors œuvre nette et brute de 21 634,70 mètres carrés.

Pour le bâtiment « MURPART » : Un bâtiment sur lequel sont édifiés deux bâtiments :

- Un bâtiment administratif composé d'un rez-de-chaussée élevé sur terre-plein et d'un étage sous toiture ;
- Un bâtiment de stockage composé d'un rez-de-chaussée sur terre-plein sous toiture.

Tel que cet immeuble existe, se poursuit et comporte, avec toutes ses aisances dépendances et immeubles par destination, servitudes et mitoyennetés, tous droits et facultés quelconques, sans exception ni réserve.

PROPRIETE - JOUSSANCE

L'ACQUEREUR est propriétaire des BIENS vendus à compter du jour de la signature.

L'Acquéreur a la jouissance des Biens à compter de ce jour à savoir par la perception des loyers en qualité de bailleur les Biens étant actuellement loués.

EN FOI DE QUOI, j'ai délivré la présente attestation, pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à PARIS (75008), 7-9 rue Saint-Florentin,
Le 25 juillet 2024.

